

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du jeudi 29 septembre 2022

DÉLIBÉRATION N° **CD-2022/09/29-5/07****Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20220929-lmc100000024307-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 10/10/2022

Réception Préfet : 10/10/2022

Publication RAAD : 11/10/2022

Commission n° 5 – Environnement
Rapporteur : RUCHETON Béatrice

Commission n° 7 – Finances, Ressources Humaines et Administration générale
Rapporteur : PAUL-PETIT Vincent

OBJET : Conventions d'opération entre le Département de Seine-et-Marne, la Chambre de commerce et d'industrie de Seine-et-Marne et GRDF, relatives aux actions d'accompagnement des entreprises de Seine-et-Marne à la mobilité durable GNV/bioGNV.

A travers la charte CapMétha77 et son plan d'action, le Département et ses 8 partenaires se sont engagés en faveur d'une mobilité décarbonée par le soutien au développement du bioGNV (bio gaz naturel pour véhicules) produit par les unités de méthanisation se déployant sur le territoire. GRDF, et le Département de Seine-et-Marne, prévoient au travers d'une convention cadre avec la CCI de Seine-et-Marne, la sensibilisation des entreprises sur le bioGNV et l'accompagnement de celles intéressées pour la mutation de leur flotte vers le GNV/bioGNV.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition énergétique pour la croissance verte,

VU le décret n°2016-849 du 28 juin 2016 relatif au Plan climat-air-énergie territorial,

VU la loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat,

VU la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités,

VU la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets,

VU la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental n°1/06 en date du 2 décembre 2019 portant approbation de la Charte pour le développement de la méthanisation en Seine-et-Marne - CapMétha77.

VU la délibération du Conseil départemental n° 1/08 en date du 19 juin 2020 portant approbation des conventions de partenariat et demande d'une aide financière pour l'élaboration d'un schéma de développement de stations d'avitaillement en (bio)GNV,

VU la délibération du Conseil départemental n° 1/04 en date du 28 mai 2021 portant approbation de la convention cadre de partenariat entre le Département, GRDF et la CCI de Seine-et-Marne pour l'accompagnement des entreprises à la mobilité durable avec le bioGNV,

VU les délibérations du Conseil départemental n° 1/02 et n° 7/01 en date du 16 décembre 2021 relatives au budget du Département pour 2022,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver la première convention d'opération entre le Département de Seine-et-Marne, GRDF et la CCI77 pour le financement d'une enquête territoriale, d'identification du potentiel de développement de la mobilité GNV/bioGNV auprès des entreprises d'un territoire favorable à la sortie d'une station publique d'avitaillement, au second semestre 2022, telle qu'elle figure en annexe n° 1 à la présente délibération.

Article 2 : d'approuver la seconde convention d'opération entre le Département de Seine-et-Marne, GRDF et la CCI77 pour la structuration et l'animation d'un réseau d'entreprises engagées dans la mobilité au GNV/bioGNV, pour le second semestre 2022 et le premier semestre 2023, telle qu'elle figure en annexe n° 2 à la présente délibération.

Article 3 : d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, les conventions mentionnées aux articles 1 et 2 et tout document qui leur serait relatif.

Article 4 : d'attribuer une subvention totale de 6 365 € à la CCI77 pour l'année 2022.

Article 5 : de prélever ces crédits sur l'enveloppe inscrite à l'action « Environnement et développement durable », opération « Env't et DD / CapMéth'a 77 – subvention ».

Adopté à la majorité

Ont voté POUR (36) :

Mme Emma ABREU

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI

Mme Majdoline BOURGEOIS – EL ABIDI

M. Thierry CERRI qui a donné pouvoir à M. Pascal GOUHOURY

M. Jean-Marc CHANUSSOT

M. Bernard COZIC

Mme Sophie DELOISY

M. Yann DUBOSC

Mme Bouchra FENZAR-RIZKI

Mme Isoline GARREAU qui a donné pouvoir à Mme Claudine THOMAS

M. Laurent GAUTIER

Mme Anne GBIORCZYK

M. Pascal GOUHOURY
M. Michel JOZON qui a donné pouvoir à Mme Sophie DELOISY
M. Denis JULLEMIER qui a donné pouvoir à Mme Céline NETTHAVONGS
Mme Sarah LACROIX qui a donné pouvoir à Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU
M. Olivier LAVENKA
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK
M. Olivier MORIN
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU
Mme Mireille MUNCH
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François PARIGI
Mme Véronique PASQUIER
M. Vincent PAUL-PETIT
M. Ugo PEZZETTA
M. Brice RABASTE
M. Christian ROBACHE
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS qui a donné pouvoir à M. Laurent GAUTIER
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Claudine THOMAS
M. Xavier VANDERBISE qui a donné pouvoir à M. Brice RABASTE
Mme Véronique VEAU

Ont voté CONTRE (2) :

M. Anthony GRATACOS
Mme Marianne MARGATÉ

Se sont ABSTENUS (8) :

M. Éric BAREILLE
M. Smaïl DJEBARA
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Julie GOBERT
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Marie-Line PICHERY
Mme Sara SHORT-FERJULE
Mme Virginie THOBOR

N'ont pas pris part au vote (0) :



Jean-François PARIGI
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne